Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 31 (1974)

Heft: 10

Rubrik: Ailleurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

vol delta qui, basée à Planachaux, prodigue des cours hebdomadaires, non seulement en été mais également en hiver.

Les amateurs d'excursions sont également comblés et peuvent, au retour, taquiner la truite dans la Vièze.

Doté d'un restaurant de 140 places, le centre sportif — qui a coûté plusieurs millions — a été conçu de façon rationnelle, mais ses volumes gardent une dimension qui permet une intégration au paysage. «L'ensemble des installations donne satisfaction aux usagers et les fonctions sont remplies. Quant à la clientèle, le problème qui se pose est celui d'une propagande intense susceptible de favoriser l'intérêt des usagers demeurant en dehors de la station, en attendant l'accroissement des possibilités locales de logement», remarquent les responsables de l'Association du centre sportif, qui «ont» délibérément réalisé l'ouvrage en renonçant à trouver à priori la solution de tous les innombrables problèmes soulevés». «Ce sera dur, nous a-t-on confié, mais Champéry estime qu'il fallait réaliser ce centre pour soutenir une concurrence toujours plus forte et surtout revaloriser la saison d'été en montagne.» En dernière phase, l'Association du centre sportif va aborder les instances cantonales et fédérales «qui sont capables d'alléger notre fardeau par l'octroi de subventions au titre de la promotion jeunesse et sport et au titre de l'aide à l'économie montagnarde». «Nous restons convaincus que le centre sportif est la solution au problème de l'économie touristique d'une vaste région dont la population a donné maintes fois des preuves de courage et de modestie», concluent les Champérolains.

(LV) «Tribune de Lausanne Le Matin»

Ailleurs

Sport pour tous, la course d'orientation se veut intellectuelle et physique

A l'heure où le tiercé et le football sont rois, la course d'orientation n'est pas entrée dans les mœurs et les habitudes françaises. Les conquérants de la nature n'en font pas un drame:
«Evidemment ce n'est pas en l'espace de trois ans d'existence en France qu'elle atteindra la notoriété, explique M. J.-J. Faure, vice-président de la fédération française de course d'orientation et professeur de l'école forestière de Nancy. Il n'empêche que nous sommes très optimistes quant à l'avenir. Même si les gens ont peur de se lancer dans la forêt, s'ils n'acceptent pas facilement d'y goûter, et si l'aspect de la compétition les rebute, il est certain aussi que nous nous heurtons à un grand nombre de problèmes de propagation et d'éducation.»
Oui mais... Qu'est-ce que la course d'orientation, pourquoi tenter de promouvoir un sport nouveau alors que les disciplines sportives sont si nombreuses? M. Faure nous répond: «La course d'orientation peut être définie ainsi: c'est une course individuelle contre la montre en terrain couvert, sur un parcours matérialisé par des postes que le concurrent doit découvrir dans un ordre imposé, mais par des chemins de son choix, en se servant d'une carte et d'une boussole.
Quant au pourquoi? Je pense qu'en dehors du fait qu'elle peut apparaître comme un sport de compétition très dur, elle se veut être une grande famille, fidèle à l'amateurisme le plus pur, laquelle recherche gaieté et amitié et où les termes vedettes, doping et record sont ignorés. Et puis il s'agit du plus beau sport que l'homme pouvait concevoir, d'un sport qui réalise l'équilibre intellectuel et physique idéal.»

Une religion chez les Scandinaves

Née un jour de mai 1897 près de Bergen, en Norvège, la course d'orientation demeura un événement isolé. Il fallut en effet attendre 22 ans, pour la voir atteindre la Suède.
Si elle a conquis ses lettres de noblesse depuis un demi-siècle sur le territoire des Wikings, elle s'est rapidement implantée au cœur et à l'Est de l'Europe. Puis peu après la dernière guerre mondiale, elle toucha le continent américain et même le pays du Soleil-Levant. Quant à la candidature de la France, elle fut acceptée en 1971.
Actuellement 35 pays pratiquent la course d'orientation. 19 sont affiliés à l'IOF (fédération internationale). Il existe 2500 clubs d'orientation et 3200 courses ont lieu annuellement regroupant près de 900 000 pratiquants, c'est-à-dire environ le nombre de footballeurs licenciés en France.
«Sur le plan lorrain, ajoute M. Faure, on compte environ 2000 licenciés et une bonne demi-douzaine de clubs se sont implantés en Lorraine: Toul, Metz, Raon, Neuves-Maisons, Sarreguemines, Vittel et plus près de nous, la SCAPA de Nancy... C'est peu, bien que notre région demeure un des fiefs de la course d'orientation.»

Sport de masse avant tout

Ses sources comme son esprit sont tels que hommes ou femmes, enfants ou adultes peuvent se livrer entièrement à la pratique de la course d'orientation. Qu'il vente, qu'il pleuve ou que le ciel soit bleu, n'empêchera pas le coureur de s'adonner à son sport favori. Les espaces verts hors des agglomérations deviendront son idéal compagnon d'entraînement.
Et puis, il n'aura pas de souci pour son équipement et de son encadrement. La course d'orientation ne requiert que des forêts, des landes, des collines, dans lesquelles les animateurs dessineront leur parcours.
S'il est devenu un sport familial, il reste avant tout un sport de masse. Si on n'a pas jusqu'ici atteint les sommets en France, un Suédois sur dix par contre est un adepte de la course d'orientation. Il arrive souvent en Scandinavie que trois générations d'une même famille soient présentes au départ d'une course.
Le but de la fédération française n'est pas de produire à tout prix des champions, mais de faire connaître la forêt. L'aimer et la respecter. Elle ne cache cependant pas le désir de découvrir un jour «le Jazy de la course d'orientation» le champion de propagande qui pourrait sortir cette discipline sportive de son anonymat.
Et puis, à défaut d'enflammer les cœurs, la course d'orientation a au moins le mérite de faire oublier les soucis du travail quotidien, et grâce à l'utilisation de la boussole de leur interdire de perdre le nord.

Par Daniel Jaco «L'Est Républicain, Nancy»

Brevets et diplômes d'état

La grande masse de ceux qui œuvrent dans les groupements sportifs sont titulaires des brevets ou diplômes d'Etat se rapportant à la discipline dans laquelle ils professent. Ces titres, toutefois, ne leur confèrent pas le droit d'enseigner dans les établissements scolaires du second degré, cette fonction étant réservée aux professeurs et maîtres d'éducation physique.
Diplômes et brevets d'Etat ont vu le jour progressivement à partir du moment où il est apparu que le nombre croissant de jeunes voulant s'initier à certains sports obligeait à en codifier l'enseignement, du fait notamment des dangers que présentait la pratique de ces sports. Cela s'applique non seulement au ski, à la lutte, à la natation ou au judo, mais aussi à la plongée.
La plupart de ces diplômes comportent deux, trois et jusqu'à quatre niveaux. En judo, par exemple, on peut être animateur, moniteur, instructeur ou professeur. En boxe, on sera prévôt ou professeur. A chacune de ces catégories correspondent des responsabilités différentes. Ces professions ont aussi en commun, pour beaucoup, leur caractère saisonnier. Les titulaires ont souvent deux occupations. C'est le cas notamment des moniteurs de ski que l'on retrouve guides de haute montagne, ou plus simplement hôteliers à la belle saison.
Toutes ces activités supposent une condition physique attestée par de fréquents examens de révision. Tous les cinq ans, les maîtres nageurs-sauveteurs doivent faire la preuve de leur capacité technique et physique à poursuivre leur métier. Il en va de même pour le moniteur de ski, bien que, en ce domaine, un projet de réforme prévoit de supprimer cet examen pour le remplacer par un stage de recyclage obligatoire tous les dix ans.
Les brevets d'Etat d'enseignement sportif concernent l'alpinisme, le ski, le football, l'équitation, la natation, le judo, la boxe, l'escrime, le golf, le patinage sur glace, le ski nautique, le tennis, la plongée, la voile et la gymnastique sportive.
Cette liste prouve qu'un certain nombre de disciplines sportives, et non des moindres, ne sont pas concernées par les diplômes d'Etat. C'est le cas notamment de l'athlétisme, du basket-ball, du volley-ball, du rugby, de l'aviron, de l'haltérophilie et de la lutte. Il semble que le législateur n'ait pas voulu étendre son action au-delà de certaines limites afin de préserver la liberté d'action des fédérations.
Ces dernières n'en ont pas moins créé des brevets à leur usage et qui peuvent servir à dispenser un enseignement rémunéré ou bénévole. Plusieurs de ces brevets fédéraux existent en concurrence avec les brevets d'Etat. En ce cas, le titulaire du seul brevet fédéral ne peut prétendre à aucune rémunération.

«Le Monde»